

DÉLIBÉRATION N° 2016/125

autorisant le Maire à signer la convention d'adhésion relative aux conditions et modalités d'accès aux services de la plateforme des marchés publics de Nouvelle-Calédonie

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 13 avril 2016,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n°136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie N° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération N° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/21 du 16 février 2016,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est autorisé à signer avec le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la convention d'adhésion relative aux conditions et modalités d'accès aux services de la plateforme des marchés publics de Nouvelle-Calédonie.

ARTICLE 2 /

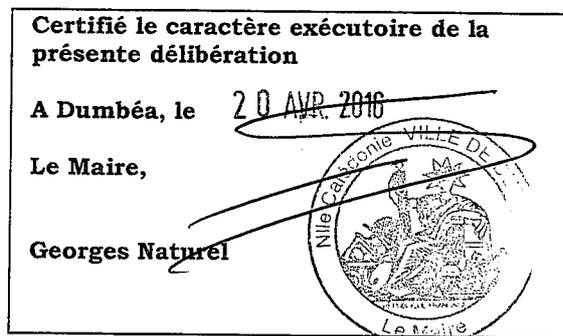
La dépense correspondante est imputable au budget de fonctionnement de la Ville, chapitre 011, intitulé « charges à caractère général », article 611.

ARTICLE 3/

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

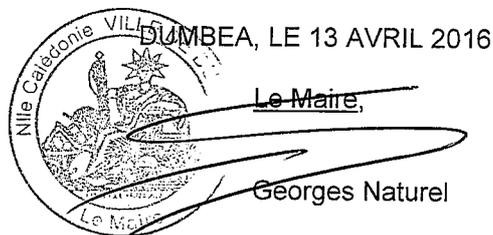
ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 AVRIL 2016

POUR EXTRAIT CONFORME



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
S.F.S.	-	2
D.S.T.	-	1
D.A.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1